

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

RÉCLAMES . . . . . 50

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS										
CAHORS. — D.	Omnibus.	Poste.	Omnibus.	PARIS. — D.	Poste.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	TOULOUSE. D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	PARIS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.	CAHORS. — D.	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.			
6 h 25	12 h 30	6 h	6 h 25	8 h	9 h 50	7 h 45	7 h 45 m	4 h 42	11 h	11 h	5 h 25	5 h 40	9 h 14	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h	8 h	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
6 h 41	1 h 14	6 h 10	6 h 41	8 h 15	10 h 15	8 h 15	8 h 15	4 h 58	11 h 15	11 h 15	5 h 37	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
7 h 3	1 h 34	6 h 28	7 h 3	8 h 30	10 h 30	8 h 30	8 h 30	5 h 11	11 h 25	11 h 25	5 h 57	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
7 h 18	1 h 47	6 h 44	7 h 18	8 h 45	10 h 45	8 h 45	8 h 45	5 h 20	11 h 39	11 h 39	6 h 11	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
7 h 31	1 h 59	6 h 58	7 h 31	8 h 58	10 h 58	8 h 58	8 h 58	5 h 31	11 h 52	11 h 52	6 h 25	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
7 h 43	2 h 8	7 h 8	7 h 43	9 h 10	11 h 10	9 h 10	9 h 10	5 h 45	12 h 6	12 h 6	6 h 42	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
7 h 53	2 h 18	7 h 18	7 h 53	9 h 20	11 h 20	9 h 20	9 h 20	5 h 55	12 h 16	12 h 16	6 h 56	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
8 h	2 h 29	7 h 29	8 h	9 h 30	11 h 30	9 h 30	9 h 30	6 h 5	12 h 25	12 h 25	7 h 8	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
8 h 13	2 h 35	7 h 35	8 h 13	9 h 40	11 h 40	9 h 40	9 h 40	6 h 13	12 h 34	12 h 34	7 h 18	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
3 h 51	8 h 11	4 h 43	3 h 51	9 h 45	11 h 45	9 h 45	9 h 45	6 h 22	12 h 43	12 h 43	7 h 28	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
4 h 37	8 h 11	4 h 43	4 h 37	9 h 50	11 h 50	9 h 50	9 h 50	6 h 39	1	1	7 h 45	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
4 h 38	10 h 26	4 h 38	4 h 38	10 h	12 h	10 h	10 h	6 h 40	1	1	8 h	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
4 h 38	10 h 26	4 h 38	4 h 38	10 h	12 h	10 h	10 h	6 h 40	1	1	8 h	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10
4 h 38	10 h 26	4 h 38	4 h 38	10 h	12 h	10 h	10 h	6 h 40	1	1	8 h	5 h 40	9 h 30	2 h 30	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	8 h 15	8 h 15	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10	7 h 40	7 h 40	11 h 30	5 h 10

Cahors, le 15 Novembre.

## NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 11 novembre.

L'ordre du jour appelle l'interpellation de MM. Maillard et Clovis Hugues, sur les troubles qui se sont produits aux obsèques de Eugène Pottier.

M. Maillard fait un court exposé des faits et demande au ministre de l'intérieur s'il a donné, dans les 24 heures, l'ordre de révoquer M. Honorat, sinon il proposera un ordre du jour de blâme.

M. le Ministre répond que l'incident est regrettable, mais qu'il faut faire respecter les lois par tous et contre tous. Il n'a songé à provoquer personne (applaudissements). Nous avons été informé qu'une manifestation devait avoir lieu, nous avons pris les mesures nécessaires. M. Honorat avait la conscience de ne tolérer sur la voie publique que le drapeau national. La personne qui portait le drapeau sous un journal a refusé de répondre; le sang n'a coulé qu'au cimetière et ce sont les révolutionnaires qui l'ont répandu. Tant que nous serons au pouvoir, le drapeau rouge, symbole de sédition, ne sera jamais promené dans Paris, déployé ou non.

M. Clovis Hugues fait l'exposé de l'affaire et prononce des paroles très vives contre le gouvernement et la police. (Interruptions au centre).

M. de Douville-Maillefeu, se tournant vers le centre : « Vous êtes tous des misérables ! Je quitte la salle des séances. »

M. le Président. — Il n'y a pas de répression assez sévère contre de telles paroles. Je n'en exerce aucune car le principal coupable s'est fait justice en se retirant. (L'extrême-gauche interrompt violemment et le tumulte dure quelques instants).

M. Clovis Hugues continue et prétend que la police s'adresse de préférence aux élus du peuple; on s'est emparé du drapeau sans savoir qu'il était rouge, il faut révoquer M. Honorat qui est l'instigateur des troubles.

M. Maillard propose l'ordre du jour suivant : La Chambre blâmant les provocations de la police et regrettant l'inaction du gouvernement passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour pur et simple est voté par 331 contre 153.

On reprend la discussion de la loi sur le traitement des instituteurs.

Les articles 6 et 40 sont votés.

L'article 11 a trait aux indemnités de résidence calculées suivant l'importance de la population dans chaque commune.

Une discussion s'engage à ce sujet entre MM. Le Provost de Lannay et Compyrè.

La Chambre a ensuite adopté tous les articles jusqu'à l'article 18 exclusivement en repoussant tous les amendements excepté celui de M. Millebrand sur l'article 11. Il est ainsi conçu :

L'indemnité de résidence dans le département de la Seine ; il est le triple du chiffre ci-dessus.

La séance est levée à 5 heures et est renvoyée à lundi.

### Meeting socialiste

Sous le titre de « Contre-manifestation », les socialistes avaient organisé, dimanche soir, un grand meeting à la salle Lévis, aux Balignolles. L'ordre du jour portait : « Du danger d'une dictature militaire ; des arrestations arbitraires à l'enterrement du citoyen Pottier ».

Mille personnes avaient répondu à l'appel. « MM. Rochefort et Deroulède sont convoqués, disait l'affiche, par lettre recommandée. »

Le citoyen Joffrin, conseiller municipal, en prenant possession du fauteuil présidentiel, a commencé par mettre dans le même sac Caffarel et Boulanger, les fusilleurs de 1871 et les néo-césariens de 1887.

Puis est venu le citoyen Brousse, déclarant que l'échauffourée du Père-Lachaise n'avait été provoquée que pour noyer dans le sang le filigrane de 1884. A propos du général Boulanger, il a rappelé qu'il avait été un des plus ardents dans la répression de la Commune. Quant à Rochefort, son ami, qui s'est bien gardé de venir, a ajouté le citoyen Brousse, il ne s'occupe que d'une chose : vendre le plus possible de numéros de l'*Intransigeant*.

A ce moment un spectateur enjambe la tribune et demande au président Joffrin s'il a reçu une réponse quelconque aux lettres envoyées à MM. Deroulède et Rochefort.

— Non, répond Joffrin.

— Et les citoyens Deroulède et Rochefort sont-ils dans la salle ?

— Y a-t-il au moins quelqu'un chargé de les représenter ? ajoute Joffrin.

Personne ne répond.

Un ouvrier maçon s'avance et, après avoir déclaré qu'il ne parle qu'en son nom et qu'il ne vient que défendre les théories intransigeantes, il reproche au citoyen président de n'avoir pas répondu à l'invitation qui lui avait été faite de venir au meeting de la salle Rivoli.

Un violent tumulte suit, et le modeste ami, de M. de Rochefort est obligé de descendre de la tribune.

C'est ensuite le citoyen Lavie, conseiller municipal de la Goutte-d'Or, qui vient faire le procès de Rochefort.

« Rochefort, s'écrie-t-il, lui, qui lors de l'assassinat de Victor Noir, appelait le peuple aux armes, et qui, le lendemain, salissait sa culotte ; c'est lui qui, après avoir attaqué Trochu, lui a demandé aide et assistance ».

Se succèdent ensuite : le citoyen Bousquier, qui déclare qu'à la prochaine algarade avec la police, les socialistes répondront à coups de revolver, et qui veut envoyer au bagne ce « voleur de Mayer », directeur de la *Lanterne*.

Le citoyen Paulat, qui rappelle les états de service du général Boulanger. Il lit de lui une lettre adressée à Mme Limousin le 2 janvier 1887, lettre qui se termine ainsi : « Agréez, mes sympathies les plus respectueuses. — Vous parlez du républicanisme du général Boulanger, mais ses lettres au duc d'Aumale, les lettres qu'il a niées... — « Ce qu'on a voulu faire au Père-Lachaise, dit encore le citoyen Paulat, c'est laver les malpropretés wilsonniennes ».

On allait prendre lecture de l'ordre du jour présenté par le comité révolutionnaire, quand on entend : Le citoyen Deroulède demande la parole. On voit l'ancien président de la Ligue des Patriotes s'avancer avec sa traditionnelle redingote.

Si je ne suis pas venu plus tôt, dit-il, c'est que je n'ai pas reçu la lettre dont il est parlé. Le cabinet noir l'a supprimée. En ce qui concerne le général Boulanger.

Cris : A bas Boulanger et la dictature militaire. — J'aime autant cette dernière, dit M. Deroulède, qu'une dictature en redingote avec M. Ferry. Non !

nous ne voulons pas faire de manifestation boulangiste ! Ce que nous voulons, c'est épurer l'Élysée.

« Il faut aller dire au président de la République, au beau-père de M. Wilson : « Va-t'en ! Tu n'as pas su sauvegarder les intérêts de la République ! »

Nouveaux cris : A bas Boulanger !

Devant les événements graves qui peuvent être la conséquence de l'état de choses actuel, dit M. Deroulède, nous ne devons plus songer qu'à être unis pour la défense éventuelle de la patrie. Nous devons tous marcher sous le même drapeau, celui de la nation et de l'armée : le drapeau tricolore !

Nouveaux cris : Non ! non ! Pas avec vous ! Le drapeau de la commune ! L'autre a été sali.

La séance est un instant suspendue ; on ne s'entend plus.

M. Joffrin essaye de rétablir le silence : « M. Deroulède est venu, dit-il, il faut lui en tenir compte et le laisser parler. »

Les cris redoublent et empêchent M. Deroulède de reprendre la parole.

M. Joffrin va donner alors lecture de l'ordre du jour, lorsque le citoyen Lisbonne fait son entrée. Il monte à la tribune et réédite son amendement de la salle Rivoli, à savoir qu'il faut nommer une commission de surveillance dans chaque quartier et organiser l'émeute, le jour où une dictature viendrait à se produire, quelle qu'elle soit.

Le président propose qu'un second meeting soit tenu à la même place dimanche prochain. Il invite M. Deroulède et les représentants de la Ligue des Patriotes à y prendre part.

M. Deroulède y consent, à la condition que ce meeting ait lieu dans quinze jours seulement, la Ligue des Patriotes ayant une réunion dimanche. Après avoir consulté l'assemblée, M. Joffrin accepte cette date.

Lecture est ensuite donnée de l'ordre du jour. Le voici succinctement.

« L'assemblée flétrit énergiquement les tripotages honteux qui sont la conséquence du régime politique et financier qui gouverne la France. Elle proteste de toutes ses forces contre le jugement et l'exécution de ceux qu'elle appelle les « martyrs de Chicago ». Elle invite tous les socialistes à se liquer contre la menace prochaine d'une dictature de sabreur. Elle répète qu'elle poursuivra avec la plus grande énergie la lutte du travail contre le capital ».

— Non, répond Joffrin.

58 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VI

OU CHARBONNEAU, LE CHASSEUR CANADIEN, SE DESSINE.

— A moi deux hommes ! cria Charbonneau, il doit y avoir quelque chose par ici. Et s'adressant à la comtesse : Rentrez sous votre tente, madame, dit-il, votre présence est inutile au milieu de nous et si vous y restiez, vous seriez exposée à des dangers sérieux... d'ailleurs, peut-être avant quelques minutes, serons-nous attaqués.

— Ne vous raillez pas de moi, Charbonneau, répondit résolument la comtesse, chacun de nous a ses devoirs dans les circonstances où nous sommes ; laissez-moi faire le mien ; allez, je le veux !

Le Canadien hocha la tête d'un air mécontent, mais il ne répondit pas et s'éloigna au plus vite, suivi par deux de ses compagnons.

Dardar n'aboyait plus.

Au contraire, il remuait la queue et courait d'un air joyeux sur le bord de l'esplanade.

— Serait-ce un ami ? murmura Charbonneau ; il faut voir.

Après avoir abrité ses deux compagnons derrière des buissons, Charbonneau s'étendit sur le sol et passa avec précaution sa tête par dessus l'esplanade.

Il aperçut presque aussitôt une masse noire accrochée à quelque racine, à une certaine hauteur, et paraissant, à cause de l'obscurité, suspendue entre le ciel et l'eau.

— Eh ! murmura le Canadien, voilà un rude gaillard.

Et s'abritant le plus possible contre une balle probable, il dit en indien :

— Qui est là ?

— Un ami, répondit aussitôt l'inconnu.

— Bon ! que fais-tu là ?

— Mission importante, visage pâle.

— Tu es Tahera ?

— Oui, guerrier comanche.

— Attends.

Le Canadien fit glisser son lasso par dessus la plate-forme.

L'indien s'en empara.

— Attache ton fusil et ton couteau à scalper à mon lasso.

L'indien obéit sans répondre.

Le Canadien retira le lasso à lui, détacha les armes, et les plaça près de lui.

Puis il appela ses deux compagnons auxquels il dit vivement quelques mots à voix basse ; ceux-ci firent un signe affirmatif.

Le lasso redescendit.

— Attache-toi au lasso, reprit le Canadien ; si tu es Tahera, c'est bien ; si tu es un traître, tu

mourras !

— Bien, reprit l'indien, mon frère sage.

Il s'attacha au lasso par le milieu du corps.

Les trois hommes le hissèrent sur la plate-forme.

L'indien était le troisième guerrier comanche parti quelques jours auparavant en mission avec Jérôme Desrieux, l'intendant de la comtesse.

Il fut reçu très amicalement à son arrivée sur la plate-forme.

On lui rendit ses armes.

— Eh bien ? lui demanda Charbonneau.

— Collier pour la senora, répondit le laconique guerrier.

— Niens, lui dit Charbonneau.

Et il le conduisit à la comtesse.

— Madame, dit-il, notre ami Tahera, le guerrier comanche, vient d'arriver ; il est porteur d'une lettre pour vous.

— De Jérôme ? demanda la comtesse.

L'indien fit un signe affirmatif, retira de sa ceinture un papier plié en quatre et le lui remit.

La comtesse ordonna aux deux hommes de la suivre, et entra avec eux sous la tente, où brûlait une bougie.

Elle ouvrit la lettre et la

Cet ordre du jour est accepté avec enthousiasme. La séance est levée par M. Joffrin, qui rappelle que le produit de la quête de la soirée sera affecté à la caisse des grévistes des Ardennes.

M. Wilson chez le juge d'instruction

Samedi, vers deux heures, M. Wilson est venu en fiacre au Palais de Justice. Arrivé dans le couloir du cabinet du juge, il a écrit son nom sur un morceau de papier que le garçon de bureau a fait passer à M. Athalin.

En effet, cet interrogatoire n'a pas duré moins de deux heures. Rien de ce qui se passe dans le cabinet du juge d'instruction ne doit transpirer ; on sait pourtant que M. Wilson a borné tout son système de défense à des affirmations répétées et véhémentes : « Ce sont biens mes lettres, a-t-il dit : elles ont été écrites par un de mes secrétaires et je les ai signées. »

M. Wilson a quitté le cabinet de M. Athalin, vers quatre heures et quart. En sortant du cabinet de M. Athalin, M. Wilson a été apostrophé par un groupe composé en grande partie de jeunes avocats ; les cris : « A Mazas ! à Mazas ! » ont été proférés à plusieurs reprises.

On pourrait raisonnablement croire, dit le Gil Blas, que le gendre du président de la République se montre très ému des attaques dirigées contre lui. Il n'en est rien pourtant, et son sang-froid, très diversement commenté, ne paraît pas l'avoir abandonné.

Les mille accusations dont il est l'objet, et jusqu'au dernier incident d'audience qui a passionné l'esprit public, le laissent impassible !

M. Charles Laurent écrit aujourd'hui dans le Paris :

« Nous voyons M. Wilson aller et venir tranquillement, du Palais du chef de l'Etat à l'hôtel qu'il a décoré en décorant ses entrepreneurs ; nous voyons M. Wilson, toujours député, toujours membre de la commission du budget, refuser de se rendre chez le juge d'instruction, et néanmoins échapper au mandat d'amener qui eût déjà frappé un pauvre diable, inexact aux rendez-vous de M. Athalin ; nous voyons le parquet jouer un rôle douteux, chercher par tous les moyens en son pouvoir à empêcher la lumière de se faire et à sauver des coupables qu'il devrait essayer de punir ; nous voyons les députés eux-mêmes hésiter, se troubler devant les conséquences politiques d'un acte de justice à accomplir, comme s'il ne fallait pas toujours faire son devoir, advenir que pourra ; nous voyons toutes les responsabilités confondues ; toutes les fonctions avilies, tous les mandats désertés. Eh bien ! soit ! puisque la presse seule veut la pleine lumière, puisque seule elle ose dire tout haut ce

au plus tard, nous aurons fort à faire ; nous ne sommes que douze hommes en tout ; il est vrai que la position est solide, et qu'il faudra beaucoup de temps pour nous tuer tous. Mais c'est égal, dès qu'il fera jour, nous aurons fort à faire, je le répète.

— Nous ne sommes pas douze, mais quatorze, dit-elle d'un ton de bonne humeur ; mon fils et moi nous ne vous laisserons pas combattre seuls ; mais je crois que vous ferez bien, avant tout, d'interroger le brave Tahera, il nous donnera sans doute un bon conseil.

Cette conversation avait lieu en espagnol, par considération pour le guerrier indien, qui comprenait et parlait cette langue.

Le Chêne-Puissant, dit-il (c'est ainsi qu'il nommait Jérôme), a quitté l'hacienda del Paraiso, avec tout son monde, au coucher du soleil. Il a marché du côté de la savane. C'est un guerrier. Tahera sait où le rencontrer. Il l'amènera tout droit ici. La senora donnera un collier au guerrier pour le Grand-Chêne. Elle expliquera tout. Tahera, yeux de jaguar, voit la nuit, il arrivera bientôt. Tahera attend.

— A la bonne heure ! voilà qui est parler, dit la comtesse. Je vais écrire, chef. Attendez, je vous prie.

Pendant que la comtesse écrivait, les deux hommes s'entretenaient à voix basse avec une certaine animation. Mais cette conversation fut de courte durée. Elle se termina par une chaleureuse poignée de

qu'elle sait, nous irons devant la commission et nous continuerons notre tâche demain ».

On lit dans le Figaro :

« M. Wilson ne demeure plus à l'Elysée. La séparation matérielle est accomplie depuis deux jours ; le mari de Mlle Grévy couche au Trocadéro dans l'hôtel de l'avenue d'Iéna. Il faut entendre les huissiers répondre, non sans arrogance, aux ignorants qui demandent à parler au secrétaire de M. Wilson : « Les secrétaires de M. Wilson reçoivent au Trocadéro. » C'est peut-être pour cela que les couloirs du Palais sont maintenant si déserts. En revanche, jamais l'Elysée n'a été si bien gardé. Jadis, on y entraît comme dans un bois ; maintenant il y a devant ou derrière les portes deux agents, l'un en uniforme, l'autre en bourgeois. A l'arrivée du visiteur ils s'élancent, disant : « Qui désirez-vous voir ? » Et quand on est parvenu à entrer, il faut demander trois ou quatre personnes pour être reçu par une. Les visiteurs semblent d'ailleurs comprendre qu'on ait quelque embarras à parler. »

Le Petit Journal mentionne un bruit qui a couru jeudi, avec persistance et d'après lequel M. Wilson était passé à l'étranger.

Le transport des dossiers de l'Elysée à l'avenue d'Iéna a été terminé jeudi soir. D'ailleurs ce déménagement qui durait depuis plusieurs jours, s'opérait à nuit close. Samedi matin, des ouvriers ont installé des appareils téléphoniques ; leur besogne était finie à onze heures et demie.

Personne de l'entourage de Wilson n'est venu dans la matinée de vendredi à l'avenue d'Iéna, et aucun meuble n'y a été apporté.

Deux gardiens de la paix en tenue sont en permanence, l'un devant l'hôtel de l'avenue d'Iéna et l'autre à la rue Magdebourg. La présence de ces deux agents attire l'attention des passants, lesquels s'arrêtent un instant devant l'hôtel, cherchant à apercevoir le maître du logis. Peine perdue ! A l'exception des deux secrétaires des bureaux, qui ont seules des rideaux, toutes les fenêtres sont fermées hermétiquement et aucune fumée ne s'échappe des nombreux tuyaux de cheminées.

On dit que c'est bien décidément à Mont-sous-Vaudrey que les deux lettres de Wilson, qui ont fait l'objet de l'incident si grave de jeudi, ont disparu.

M. Wilson, disent ses amis, les aurait déchirées dans un moment de colère ; puis, comprenant la gravité de ce qu'il venait de faire il aurait voulu les rétablir au dossier.

Cette explication nous paraît malheureuse.

Les scandales. — M. Athalin, juge d'instruction, a entendu hier M. Gragnon. Les bruits les plus contradictoires et les plus graves courent ce soir. Nous n'entendons les accueillir que sous toutes réserves.

En dépit des allégations de la Paix, M. Athalin serait obligé à demander des poursuites contre M. Wilson. Ce dernier, suivant les on-dit, serait en fuite.

Enfin, d'autres personnes, se disant bien informées, prévoient une ordonnance de non-lieu pour demain.

Il est absolument impossible de démêler la vérité.

Madame Limousin

Ce qu'il était surtout intéressant de connaître, dit l'Intransigeant, c'était le récit des relations de Mme Limousin avec M. Wilson. De très bonne grâce, l'ancienne amie de M. Gendre s'offre à nous le donner :

« J'ai bien, très bien connu Wilson, nous dit-elle. Limousin, mon mari, a été un de ses agents électoraux dans l'Indre-et-Loire, et moi-même

main et un regard d'intelligence.

— Je vous remercie, Tahera, dit-elle avec un charmant sourire. Voici le collier.

— Il sera remis, ou le guerrier mourra, répondit l'indien en prenant le papier et le cachant dans sa ceinture.

— Tahera ne mourra pas, c'est un guerrier trop fidèle et trop expérimenté pour se laisser prendre, reprit-elle d'une voix affectueuse ; il vivra pour conserver ce souvenir que je lui donne.

Et, détachant une lourde chaîne d'or qu'elle portait, elle la jeta sur les épaules de l'indien. — Toujours garder, dit-il avec un sourire ; face pâle bonne ; elle heureuse ; toujours espérer ; amis venir bientôt !

Il salua la comtesse avec cette grâce innée que possèdent les indiens.

Puis il sortit, suivi par Charbonneau.

Tahera fut descendu au moyen de lasses ajoutées les uns aux autres.

Et bientôt les Canadiens le virent, au rayonnement des étoiles, traverser la rivière à gué, monté sur son cheval.

Au bout de quelques minutes, il disparut dans l'éloignement, et sa noire silhouette se confondit avec les ténébres.

Charbonneau s'occupa aussitôt à renforcer encore, par tous les moyens en son pouvoir, les fortifications établies en toute hâte autour du campement.

Puis, après avoir désigné à chacun le poste qu'il occuperait en cas d'alerte, il se retira à l'écart avec trois autres Canadiens, et tous quatre s'oc-

j'ai eu avec lui de nombreuses relations d'affaires. Je ne puis aujourd'hui tout dire. J'attends, pour achever ce personnage, l'arrivée de preuves qui viennent de soixante lieues. Dans deux ou trois jours, on en apprendra de belles.

« Je le vois encore trembler quand, dans le cabinet de M. Athalin, il s'est avancé vers moi, lors de la première confrontation : « N'est-ce pas, madame, me dit-il, que je n'ai jamais fait d'affaires avec vous ? » Son regard, plongeant dans mes yeux, me disait : « Ne me perdez pas. » Le mien répondit : « Ne craignez rien. » Mais, dès lors, j'avais mon plan, et je préparai le coup de théâtre qui a si bien changé la tournure des choses.

« Je m'étais aperçue que le dossier des lettres était bien moins gros qu'il n'aurait dû l'être. Donc, des lettres avaient été soustraites et je me disais que je ferai mon profit de cette découverte. »

— A quoi avez-vous reconnu la substitution des lettres Wilson ?

— A deux choses : d'abord, grâce à l'excellente mémoire dont m'a gratifiée la nature, je m'aperçus que dans la première qu'on me montra, le T du mot Thibaudin n'était pas fait de même. Au lieu d'être le T en chef de sol que j'avais vu, c'était un T en 8. En outre, la marge avait près de trois doigts, c'est-à-dire qu'elle était beaucoup trop large. M. Wilson a dit au juge qu'il ne se rappelait plus le nom du secrétaire qui avait écrit ces fameuses lettres. Il sait cependant bien que c'est M. Martineau.

Une lettre du frère Grévy. — La Limousin, interviewée par un rédacteur du Figaro, a déclaré que le général Grévy lui avait écrit et, pressée de donner la fameuse lettre Grévy, elle consentit à l'écrire elle-même, puisqu'elle la sait par cœur. En voici le texte :

Février 1879. « Chère Madame, « J'espère que vous ne m'en voudrez pas de vous avoir accompagnée hier soir jusqu'à Fontenay-sous-Bois. Je désire surtout que vous combliez mes vœux en me rendant la visite, que je sollicite, au donjon de Vincennes, qu'il me sera doux de vous faire visiter ; il est inutile de vous dire que je me ferai une grande joie de vous accorder toutes les satisfactions qu'il vous plaira de me demander. « Croyez à ma profonde sympathie. « Paul GRÉVY. »

Le Paris, après avoir reproduit la lettre du général Paul Grévy, sénateur, à Mme Limousin, publiée par les journaux du matin ajoute :

« Puisque nous parlons de M. le général Grévy, sénateur, oncle de M. Wilson, nous demanderons pour quelle raison cet officier, qui n'exerce plus de commandement depuis plusieurs années, est logé, aux frais de l'Etat, dans les bâtiments des anciennes écuries de l'empereur, 99, quai d'Orsay.

« Nous demanderons aussi pourquoi une partie de ces mêmes bâtiments sont affectés, toujours gratuitement, à la demeure d'une demi-douzaine de secrétaires de M. Wilson. »

Clermont-Ferrand. — De nombreux curieux étaient réunis, dans la soirée de lundi, à la gare de Clermont-Ferrand, pour assister au départ du général Boulanger ; mais celui-ci était parti en voiture, à 7 h. 1/2 pour Riom, où il prit le train pour Paris.

Il descendit à la gare de Charenton avec le capitaine Driant, et repartit aussitôt en voiture. A 5 h. 50 m. il était rendu à l'hôtel du Louvre.

La police avait pris des mesures de précaution à

cupèrent activement à confectionner, au moyen de lasses d'une grande solidité, des espèces de cordes à nœuds, qu'ils attachèrent solidement aux arbres qui bordaient l'esplanade du côté de la rivière.

Cela fait, Charbonneau grimpa sur le plus élevé des arbres laissés debout sur l'esplanade et inspecta minutieusement la campagne.

La nuit était glaciale, mais claire, et l'atmosphère était d'une grande limpidité.

La lune, à son deuxième quartier, se balançait dans l'éther.

Ses rayons se combinaient avec le scintillement de millions d'étoiles, répandaient une lumière blanchâtre, presque boréale, qui permettait d'apercevoir les moindres accidents du paysage, jusqu'à une énorme distance.

Seul, le sommet de l'esplanade, laissé tout exprès boisé, demeurait dans une obscurité d'autant plus complète que, par surcroît de précaution, les feux de la veille n'avaient pas été allumés dans la nuit.

On n'entendait d'autre bruit dans la savane que celui produit par le galop précipité des bisons, dont l'arrière-garde achevait de défilé devant l'accote, tandis que l'avant-garde avait, depuis longtemps, disparu dans les lointains de l'horizon.

Cette dernière troupe, composée des animaux les plus fatigués et les plus pesants, formait une masse assez confuse et semblait se débattre avec énergie contre les attaques d'un ennemi encore invisible.

Charbonneau redoubla d'attention. Plus les bisons se rapprochaient, plus ce qui se passait autour d'eux devenait clair pour le re-

gard expérimenté du chasseur canadien. Après quelques minutes d'un minutieux examen, il ne resta pas le plus léger doute dans son esprit.

Une troupe nombreuse de cavaliers indiens, cela était facile à reconnaître, galopèrent avec une rapidité extrême sur les flancs de la colonne.

Avec leurs longues lances, ils livraient un assaut désespéré aux bisons, dont on entendait les mugissements de terreur.

Les cavaliers étaient silencieux. Ils bondissaient sur leurs coursiers, aussi indomptés qu'eux-mêmes, et redoublaient d'acharnement pour isoler de la masse de la colonne une vingtaine de magnifiques bisons dont ils prétendaient s'emparer.

Déjà même, ils avaient presque réussi dans cette audacieuse entreprise, lorsque tout à coup le cri perçant de l'épervier d'eau traversa l'espace.

Au même instant, les cavaliers indiens, sans plus songer aux bisons, se penchèrent sur le cou de leurs chevaux, piquèrent une pointe dans le désert et commencèrent à fuir avec une rapidité extrême, en abandonnant leur gibier presque aux abois.

Les bisons, profitant de ce sursis, pour eux providentiel, reformèrent leur colonne, partirent dans la direction opposée et d'une course au moins aussi précipitée.

Les Indiens formaient une troupe compacte d'au moins trente ou quarante cavaliers. C'étaient tous probablement des guerriers d'élite.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Conversion du 4 0/0 et du 4 1/2 ancien

Les guichets des Trésoreries s'ouvriront le 14 novembre aux opérations de la Conversion. Il est bon que le public se rende un compte exact des combinaisons qui lui sont offertes et soit à même de choisir celle qui lui présente le plus d'avantage.

Rappelons tout d'abord qu'il ne s'agit ici que du 4 1/2 0/0 ancien. Le 4 1/2 0/0 qui provient de la Conversion de 1883 et dont les arragés se paient trimestriellement n'est pas en question. Il est garanti jusqu'en 1893 contre toute conversion.

Quant aux porteurs de 4 1/2 0/0 ancien ils sont admis, soit à demander le remboursement, soit à convertir leurs inscriptions en rente 3 0/0.

Le remboursement s'effectuerait au pair, soit à raison de 100 fr. par 4 fr. 50 de rente 4 1/2 0/0. Nous n'en parlons que pour mémoire, car il est bien évident que personne ne sera tenté de recevoir 100 fr. par 4 fr. 50 de rente lorsque l'Etat offre, en échange de la même inscription de 4 fr. 50 de rente 4 1/2 0/0 une inscription de rente 3 0/0 d'une valeur sensiblement supérieure à 100 fr.

Tel sera en effet le résultat de la Conversion : pour 1 fr. de r. 4 1/2 on recevra 0 fr. 833 de r. 3 0/0

Table with 2 columns: Rente 4 1/2 0/0 and Rente 3 0/0. Values: 227 fr. 68, 226 fr. 99, 224 fr. 91.

Il est facile à tout porteur de rente 4 1/2 0/0 de se rendre compte, d'après ces données, du chiffre de rente 3 0/0 auquel il a droit. D'après le cours de la rente 3 0/0, il verra également la valeur de cette rente.

Prenons pour exemple une rente 4 1/2 0/0 de 40 fr. le porteur recevra une rente 3 0/0, 8 fr. 33 (40 fr. X 0.833). Ces 8 fr. 33 de rente 3 0/0 valent au cours de 82 fr. 227 fr. 68

81 50..... 226 99

81 »..... 224 91

tandis que le capital remboursé à raison de 100 fr. par 4 fr. 50 de rente 4 1/2 0/0 se serait élevé pour 10 fr. de rente, à 222 fr. 22 c. La Conversion assure donc au porteur de 4 1/2 0/0, comparativement au remboursement, un bénéfice variable avec le cours de la rente 3 0/0 mais assez sensible dans tous les cas.

On sait que le Trésor procède à une émission en même temps qu'à la Conversion de fonds 4 1/2 0/0

gard expérimenté du chasseur canadien. Après quelques minutes d'un minutieux examen, il ne resta pas le plus léger doute dans son esprit.

Une troupe nombreuse de cavaliers indiens, cela était facile à reconnaître, galopèrent avec une rapidité extrême sur les flancs de la colonne.

Avec leurs longues lances, ils livraient un assaut désespéré aux bisons, dont on entendait les mugissements de terreur.

Les cavaliers étaient silencieux. Ils bondissaient sur leurs coursiers, aussi indomptés qu'eux-mêmes, et redoublaient d'acharnement pour isoler de la masse de la colonne une vingtaine de magnifiques bisons dont ils prétendaient s'emparer.

Déjà même, ils avaient presque réussi dans cette audacieuse entreprise, lorsque tout à coup le cri perçant de l'épervier d'eau traversa l'espace.

Au même instant, les cavaliers indiens, sans plus songer aux bisons, se penchèrent sur le cou de leurs chevaux, piquèrent une pointe dans le désert et commencèrent à fuir avec une rapidité extrême, en abandonnant leur gibier presque aux abois.

Les bisons, profitant de ce sursis, pour eux providentiel, reformèrent leur colonne, partirent dans la direction opposée et d'une course au moins aussi précipitée.

ancien. Une émission est toujours favorable aux souscripteurs par le motif qu'elle se fait à un taux inférieur au cours de la Bourse. Aujourd'hui en effet, on peut obtenir pour 80 fr. 10 un titre de 3 fr. de rente qui dans ces derniers temps s'est tenu normalement au cours de 82 fr. environ, et y est toujours revenu lorsque des circonstances accidentelles l'ont momentanément fait baisser.

On a voulu faire profiter du bénéfice de cette émission les rentiers convertis et la loi décide que les rentes créées leur seront attribuées de manière à leur permettre de conserver au 3/0/0 un revenu égal à celui qu'ils avaient précédemment en 4 1/2. Le tableau ci-dessous indique le montant normal de la Soule à verser facultativement pour différentes coupures de rentes 4 1/2 0/0.

Le porteur d'une inscription de rente 4 1/2 0/0 qui voudra conserver la même somme en rente 3 0/0 devra verser :

pour une inscrip. de 1 fr. de r. 4 1/2 0/0	4.46
— 5 —	22.30
— 10 —	44.60

etc... Les versements seront d'ailleurs échelonnés sur trois termes payés en souscrivant au mois d'avril et au mois de juillet prochain. Malgré cette répartition des versements sur une période de plus de six mois, l'intérêt des rentes nouvelles commencera à courir dès le 1<sup>er</sup> Janvier prochain comme si la totalité était versée.

Les porteurs de 4 1/2 0/0 qui voudront profiter du privilège de souscription irréductible qui leur est assuré devront se présenter dans les Trésoreries Générales et les Recettes des Finances du 14 au 23 novembre prochain.

**Vin falsifié.** — Les agents des contributions indirectes ayant découvert chez un négociant de Cahors, un certain nombre de fûts de vin falsifié, ont dressé procès-verbal et fait vider les fûts sur la voie publique.

**Perception.** — M. Magimel, surnommé métrier-percepteur, est nommé percepteur à Bagnac, en remplacement de M. Roques appelé à la perception de Lacapelle.

**La monnaie de nickel.** — On vient de distribuer aux députés un projet de loi tendant à la fabrication de pièces en nickel de 20, 10 et 5 centimes et au retrait des pièces de bronze de 10 et 5 centimes.

Ce projet édicte la fabrication de 70 millions de monnaies de nickel, à savoir : 40 millions de pièces de 20 centimes, 35 millions de 10 centimes et 25 millions de 5 centimes.

On commencera par l'émission des pièces de 20 centimes. Les pièces de 10 et de 5 centimes en bronze seront progressivement retirées de la circulation et démonétisées.

Les pièces de 20 centimes en argent seront également retirées et serviront à fabriquer d'autres pièces d'argent.

La monnaie de nickel ne pourra être employée dans les paiements que pour les appoints de 5 francs.

**Bridons et licols.** — Le ministre de la guerre a décidé, à la date du 27 octobre 1887, qu'une somme de *trois francs* serait allouée pour chaque bridon ou licol perdu aux propriétaires d'animaux requis pour l'expérience de mobilisation. Les propriétaires réclamants devront s'adresser au maire de leur commune.

Les maires établiront *définitivement* et adresseront aux sous-intendants militaires les listes desdits propriétaires, en indiquant exactement l'objet de chaque réclamation, ainsi que le numéro du cheval requis, dont le bridon ou le licol n'a pas été restitué.

Ils devront attester, *sous leur responsabilité*, la véracité des réclamations formulées par leurs administrés.

Les listes établies par les maires seront contrôlées par les sous-intendants militaires, qui seront chargés de procéder ensuite au paiement des sommes dues, conformément aux fixations déterminées par le ministre, *lesquelles ne seront dépassées en aucun cas.*

**Ecole vétérinaire de Toulouse.** — Un concours sera ouvert, le 13 février 1888, à l'Ecole vétérinaire de Toulouse, pour la nomination à un emploi de répétiteur chef de travaux attaché à la chaire de physique, chimie et pharmacie, vacant à cette Ecole.

Le traitement affecté à cet emploi est ainsi fixé :

3 <sup>e</sup> classe, début	3.000 fr.
2 <sup>e</sup> classe	3.500 fr.
1 <sup>re</sup> classe	4.000 fr.

Le programme de ce concours se distribue à Paris, au ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture), bureau des écoles et services vétérinaires, 80, rue de Varennes, et au secrétariat des trois écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

**Commune de Cénévères**  
(De notre correspondant)

Dimanche dernier, la commune de St-Martin-Labouval célébrait sa fête patronale. Ainsi que vous allez le voir, elle a été riche en fâcheux événements :

La veille, vers les 5 heures du soir, un déplorable accident a plongé dans le deuil une honnête famille du village de Latoulzanie, commune de St-Martin. Le sieur Boudou Pierre, accompagné de son gendre, voulut réparer le toit de sa grange. A cet effet, ils montèrent tous deux sur une échelle, l'un pour faire passer la paille à l'autre. Ce travail touchait à sa fin, lorsque le malheureux Boudou glissa et fit une chute d'environ 3 mètres de haut. Il tomba de front sur une pierre et la mort fut instantanée.

— Vers les 6 heures du soir, le sieur X..., sous-officier, se présenta au guichet de la station de St-Martin-Labouval, et demanda une carte pour se rendre à Cahors; mais avec une telle impolitesse, qu'il fut rappelé à l'ordre.

De l'impolitesse, il passe aux injures. On l'engage à la modération, il n'écoute rien. Au lieu de retirer ses paroles, il traite les employés de la gare de brigands, de voleurs, etc.

Le train part; mais la gendarmerie de St-Géry, avertie par le télégraphe, l'arrêta à cette gare. Il était alcoolisé, c'est son excuse.

— Le soir, vers les 10 heures, trois jeunes gens, étrangers à la commune, allèrent prendre leur repas dans l'auberge du sieur X..., dans le but évident de troubler la fête. Ils cherchèrent noise aux uns et aux autres sans le moindre motif. Des paroles on en vint aux coups. Dans la bagarre, un d'eux se sert d'un coup de poing américain, tandis que le second frappe avec un casse-tête, le troisième avec le couteau. Un jeune homme, d'une commune voisine, tombe frappé au sein droit.

Les choses s'aggravaient, quand la gendarmerie survint. Les trois gredins furent arrêtés et conduits à Limogne.

Le docteur Couderc, de Cénévères, appelé en toute hâte, donna les soins au blessé. La blessure, quoique profonde, sera, on l'espère du moins, sans gravité.

**Gourdon**  
Les travaux du 3<sup>e</sup> lot du chemin de fer de Montauban à Brive (lot de Gourdon) qui étaient suspendus depuis la mort de M. Pastrie ont été repris, cette semaine, par le nouvel adjudicataire, M. Etienne Laurent.

— Par décision ministérielle, notre compatriote, M. Alfred Grangé, sous-lieutenant au 82<sup>e</sup> de ligne, à Montargis, est affecté au 69<sup>e</sup> de ligne à Nancy.

— Le 5 novembre courant, jour de foire à Gourdon, un nommé Lechmann (Louis-Joseph), se disant marchand de moutons et originaire de la Vienne, fut pris en flagrant délit de vol à la tire. Il avait soustrait de la poche d'un propriétaire un porte-monnaie contenant une somme de 150 fr. Traduit devant le Tribunal correctionnel, il a été condamné à trois mois de prison.

— Dans la nuit du 3 au 4 courant, des voleurs se sont introduits dans la maison de campagne de M. Darnis, architecte, située à Grimardet, près Gourdon. Après avoir fait main-basse sur tous les objets qui avaient quelque valeur, les malfaiteurs, sachant qu'ils ne seraient pas dérangés la maison d'étant pas habitée, ont fait grandement honneur à la cave de M. Darnis, ainsi qu'en témoignent les bouteilles vides. Aucune arrestation n'a encore été faite.

La justice informe.  
— Lundi dernier, vers onze heures et demie un commencement d'incendie s'est déclaré chez M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Boyé, rue du Majou, et a occasionné des dégâts insignifiants sur des objets mobiliers. Grâce à l'empressement des voisins, en quelques minutes on était maître du feu.

— Le 7 courant, le sieur Tillol, concierge de l'abattoir, découvrait dans la fontaine publique située en face de cet établissement, le cadavre d'une femme. M. le commissaire de police, informé, se transporta sur les lieux. De l'information à laquelle il fut procédé, il résulte que la victime est une nommée Carral (Marie), veuve Ticon, sans profession, âgée de 79 ans. Elle était sortie de l'hospice de Gourdon, le 29 octobre dernier et se livrait à la mendicité. On rapporte qu'à diverses reprises, elle avait manifesté l'intention de se suicider.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Nous nous faisons un devoir de rappeler à nos lecteurs, que c'est **ce soir, 15 novembre**, que nous aurons le plaisir d'applaudir la **COMTESSE SARAH** le nouveau grand succès de M. Georges Ohnet. N'oublions pas que c'est M. Frédéric Achard et sa troupe, que l'auteur du *Maître de Forges*, a chargé d'interpréter cette belle œuvre.

**VENTE**  
PAR  
**AUTORITÉ DE JUSTICE**

Le dix-neuf novembre 1887 à une heure du soir et jour suivants s'il y a lieu, sur le marché au Vin en face la Mairie, à Cahors, il sera procédé à la requête de la C<sup>ie</sup> des Chemins de Fer de Paris à Orléans; A la vente au plus offrant et dernier enchérisseur de vingt-quatre hectolitres environ de vin rouge, contenu dans quatre fûts, provenant de la maison Ehrhardt, Heimpet et Gruger de Béziers. Cette vente sera faite par le ministère de Balitrand, huissier à Cahors, au comptant, à peine de folle-enchère.

Cahors, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

BALITRAND.

Le **ROBOUYVEAU-LAFFECTEUR** est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an xiii. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang: Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme. — Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virentes ou parasitaires.

Le **ROB VOUVEAU-LAFFECTEUR** A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles: Ulcères, Tumeurs, Gommés, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharmacies. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm<sup>ie</sup>, 102, r. Richelieu, Succ<sup>or</sup> de BOUYVEAU-LAFFECTEUR.

**DERNIÈRE HEURE**

**Tripotages sur Tripotages**

Le XIX<sup>e</sup> Siècle publie une lettre qui révèle un nouveau scandale, non plus cette fois à la charge de M. Wilson, mais de M. Léon Grévy, neveu du président de la République.

Voici le texte de l'assignation dressée à la requête de M. Georgeon, contre M. Léon Grévy.

Attendu que, vers la fin du mois de juillet 1885, une entrevue eut lieu entre les parties, et qu'en présence de M. Mauvais, M. Grévy a fait valoir à M. Georgeon que, par sa situation et surtout par ses liens de famille, il disposait d'un certain nombre d'emplois administratifs rétribués, et qu'avant la fin de l'année courante il était certain de remettre à mon requérant sa nomination comme successeur de M. Foncet au Crédit foncier, mais qu'en échange il exigeait le versement de quinze mille francs;

Attendu qu'en conclusion de son engagement, M. Grévy a touché le 19 août 1885, dans les bureaux de M. Mauvais, cette somme de *quinze mille francs*, déposée par M. Georgeon;

Attendu que, malgré les nombreuses démarches amiables faites par mon requérant, il n'a pu obtenir de M. Grévy soit la nomination promise, soit la restitution des fonds versés;

Attendu que ces faits constituent le délit d'escroquerie, prévu et puni par l'article 405 du Code pénal;

S'entendre condamner par corps à restituer au demandeur la somme de quinze mille francs qu'il lui a confiée avec les intérêts de droit et à lui payer une somme de dix mille francs à titre de dommages-intérêts, etc., etc.

La Patrie annonce que le général Thibaudin a été invité à se présenter aujourd'hui mardi au parquet.

Le Journal des Débats assure que M. Grévy aurait déclaré, ce matin, qu'il ne donnerait pas sa démission, alors même qu'une demande de poursuites contre M. Wilson serait déposée devant la Chambre et votée par elle.

Le bruit qui a couru que des poursuites seraient exercées contre M. Wilson est fondé.

La Chambre sera saisie demain de la demande en autorisation de poursuites.

**L'affaire des décorations.** — Le général d'Andlau est condamné par défaut à cinq ans de prison, 3,000 fr. d'amende et dix ans d'interdiction de séjour après l'expiration de sa peine. Mme Ratazzi, est condamnée à treize mois de prison et 2,000 fr. d'amende.

Bayle est condamné à quatre mois de prison.

La femme Veron, dite de Courteuil, est condamnée à deux mois de prison.

Mme de Saint-Sauveur est acquittée.

**BOURSE. — Cours au 14 nov.**

3 0/0	80 90 <sup>e</sup>
3 0/0 amortissable (ancien)	00 00
3 0/0 id. 1884	83 50
4 1/2 0/0 ancien	100 50
4 1/2 0/0 1883	106 87

**Dernier cours du 14 nov.**

Actions Orléans	1,298 75
Actions Lyon	1,238 00
Obligations Orléans 3 0/0	400 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	292 00
Obligations Lombardes (jouissance...)	000 00

Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	352 00
---	--------

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban, n<sup>o</sup> 10.

**EXTRAIT**  
D'UNE  
**Demande en séparation de biens**

En vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Cahors en date du huit novembre courant et par exploit de M<sup>e</sup> Combelles, huissier à Cahors en date du onze novembre aussi courant, la dame Antoinette Jarlan, sans profession épouse de Jean Bousquet, marchand tailleur, demeurant ensemble à Varaire, canton de Limogne, a formé contre son mari une demande en séparation de biens, elle a constitué M<sup>e</sup> Mazières pour son avoué près le Tribunal civil de Cahors.

Fait à Cahors le 12 novembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

L'avoué poursuivant,  
MAZIÈRES.

**Le phylloxéra**

ravage les vignes, les maladies des nerfs ravagent l'humanité; contre le premier fléau le remède est encore à trouver, contre le second il est tout trouvé, son efficacité est attestée chaque jour par de nouveaux malades ce sont les Pilules Suisses!

**PAPIER WLINSI**, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte.  
Exiger le nom WLINSI

**L'EAU DE L'ÉCHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc.  
Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

**CHRONIQUE LOCALE**  
ET RÉGIONALE

**Lycée de Cahors.** — M. Gerbier, chargé de cours au lycée de Cahors, appelé récemment au collège de Bagnères, est maintenu dans ses fonctions au lycée de Cahors.

**Instruction primaire.** — Par arrêtés de M. l'Inspecteur d'Académie des 9 et 10 novembre 1887 :

M. Bessières, Prosper, délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire à Gourdon, est appelé en la même qualité à Cahors (école de la rue du Lycée).

Mlle Bach, sans emploi, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire adjointe à l'école primaire publique de Puy-l'Evêque.

Par arrêté de M. le Préfet en date du 11 novembre, sont nommées institutrices adjointes titulaires, les institutrices stagiaires dont les noms suivent :

Mlles Molinié, à Figeac; Mercier, à Gourdon; Lanressergue, à Laurettes, Laumont, à Cardaillac; Latapie, à Souillac; Delsabat, à Bagnac; Charmes, à Assier; Carnejac, à Catus; Vauris, à Molières; Moles, à Montcoq; Lafon, à Mercuès; Coquel, à Puy-l'Evêque.

**Chemins de fer d'Orléans.** — Le service d'hiver, a commencé hier, 14 novembre, sur tout le réseau de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans.

**Avis aux rentiers.** — Les rentiers qui n'ont pas encore encaissé les arrérages échus le 22 septembre dernier sont instamment priés d'en réclamer le montant sans retard. Les titres nominatifs ne seront reçus dans les bureaux de souscription que s'ils portent l'estampille du 22 septembre 1887. Le coupon de cette même échéance devra être détaché des titres au porteur.

**Bal de charité des pêcheurs à la ligne.** — La fête de charité, organisée par les pêcheurs à la ligne de Cahors, a obtenu un plein succès.

M. le préfet du Lot et M<sup>me</sup> Paysant, M. le général Verrier et M<sup>me</sup> Verrier, M. le maire de Cahors et un grand nombre de dames et de notabilités de notre ville ont bien voulu assister à cette fête.

La salle du théâtre avait été décorée avec un goût parfait et, comme fond, une magnifique peinture allégorique, due au pinceau de M. C. Calmon, produisait un superbe effet.

Nos compliments aux organisateurs de cette fête de charité. Ils ont bien fait les choses, et leur éloge est dans toutes les bouches.

**Suspension d'un maire.** — M. Pomarel, maire de la commune de Prudhomat, est suspendu de ses fonctions.

**Conférences d'hommes.** — M. le chanoine Dormagen, docteur en théologie, prédicateur de la retraite de l'Association des Dames de la Providence, donnera des conférences aux hommes, tous les soirs de cette semaine à 7 heures et demie très-précises, dans la Chapelle dite des Artisans, sur les quais en face le Christ.

